

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes Séance du lundi 18 décembre 2017

N° 06 - D 18.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour :

Grille d'indemnisation des sujets de recherche (laboratoire laRAC)

Vu l'avis de la commission des finances du 7 décembre 2017,

Considérant la grille d'indemnisation des sujets de recherche laboratoire laRAC) suivante :

	Tarification horaire	Équivalence
Caractéristiques		
Étude expérimentale de base :	5€	Bons d'achat de même valeur
Les participants effectuent une tâche (questionnaire, enquête) durant laquelle on enregistre leur réponse.		
Étude expérimentale complexe :		
Les participants sont placés dans une situation expérimentale qui demande un réel effort (effort de concentration soutenu, tâches multiples à mener en parallèle ou contraintes particulières)		
30 minutes	10 €	Bons d'achat de même valeur
1 heure	20 €	Bons d'achat de même valeur

Nota : Seules les personnes majeures peuvent bénéficier d'une indemnisation de recherche en numéraire.

Les bons d'achats sont réservés aux mineurs.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la grille d'indemnisation des sujets de recherche (laboratoire laRAC) ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la grille d'indemnisation des sujets de recherche (laboratoire laRAC) cidessus.

Fait à St-Martin-d'Hères, le 20 décembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente et par dellégation

Le Directeur général des services, Joris de Melle

Publié le : 16.01.18

Transmis au Rectorat le : 16.01, 18